

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 22 mai 2023

Délibération N° DE_2023_141

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	16
Date de la convocation : 17/05/2023		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Olivier MALACHANNE, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Service de l'eau et de l'assainissement : Tarifs des branchements et interventions

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de tarifs pour le raccordement des particuliers au réseau d'alimentation en eau potable et au réseau d'assainissement collectif.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- **Raccordement AEP** : forfait de 1 000 € TTC ;
- **Raccordement assainissement collectif** : forfait de 1 000 € TTC.

Il est également dit que le service des eaux et de l'assainissement interviendra gratuitement pour les particuliers en faisant la demande, une fois par an maximum, pour ouvrir et fermer une bouche à clés.

Au-delà de cette première visite, ou toute autre intervention sur le réseau public à la demande des particuliers, **l'intervention sera facturée 50 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs tels que décrits ci-dessus. Ces tarifs seront applicables dès l'exercice budgétaire 2023.

<p>RF Préfecture de Mende</p> <p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 048-200057594-DE_2023_141-DE</p>
--

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE_2023_141

Stéphan MAURIN
Président de séance



Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/06/2023
048-200057594-DE_2023_141-DE

DE_2023_141